



Fausse accusation de vol suite a ma grossesse

Par **kelly0602**, le **15/06/2010** à **12:14**

Bonjour,

je viens aujourd'hui vers vous car je suis un peu perdu !!!
en juin 2009 j'ai annoncé ma grossesse a mes employeurs alors que je n'étais que enceinte de 2 mois ! mon patron la très mal pris et ma dit de vive voix qu'il comptait m'en faire baver pour que je démissionne ! il ma accusé de vol , chose que je n'est pas commise, et voulait me faire signer des reconnaissances de dettes pour sois disant ne pas porter plainte ! j'ai refuser ! cela fait maintenant 1 ans qu'il raconte que je suis une voleuse, ma harceler pendant ma grossesse, mes collègue on pour ordre de ne pas avoir de contacte avec moi !!! je suis actuellement en arrêt pour dépréssion par sa faute ! l'inspection du travail on déposer un dossier au parquet pour signaler les agissements de mon patron car nous sommes 2 employé dans la même situation !
puis je porter plainte pour fausse accusation ? discrimination (vue que tout cela est en rraport avec ma grossesse) et harcèlement ? car uen personne de l'inspection du travail souhaite témoigner en ma faveur car mon patron lui a dit que je ne suis qu'une voleuse !

Par **julius**, le **15/06/2010** à **18:36**

Bonjour,

[citation]puis je porter plainte pour fausse accusation ? discrimination (vue que tout cela est en rraport avec ma grossesse) et harcèlement ? car uen personne de l'inspection du travail

souhaite témoigner en ma faveur car mon patron lui a dit que je ne suis qu'une voleuse !
[/citation]

vous pouvez biensûr , si vous avez de quoi prouver vos dires,(témoignages) faire une procédure contre lui aux prud'hommes.

Cependant , vous avez un heureux evenement qui arrive , la pluss belle chose qui puisse arrivée.

Lancez cette procédure , mais ne vous prenez pas la tête ; ce n'est pas le moment ;o)